



Berne, le 31 octobre 2018

Audition sur le projet de directives « Répartition des risques et gouvernance dans les institutions collectives et communes »

Mesdames, Messieurs,

Les institutions de prévoyance organisées en institutions collectives ou communes présentent des structures différentes et souvent complexes. Elles se trouvent en concurrence les unes avec les autres aussi bien pour de nouvelles affiliations d'employeurs que pour la poursuite de relations d'affaires déjà existantes. Par rapport aux institutions de prévoyance d'entreprises, leurs caractéristiques nécessitent des exigences supplémentaires, en particulier concernant la gouvernance, la transparence et la garantie de financement. Pour tenir compte de cette situation, la CHS PP a, en étroite collaboration avec les autorités régionales de surveillance et avec la participation des experts en prévoyance professionnelle et des réviseurs, élaboré des directives qui permettent une collecte uniforme d'informations par les autorités régionales de surveillance. Ces informations servent de base à une appréciation des risques équivalente à celle des institutions de prévoyance d'entreprises.

Les directives visent à :

- améliorer la transparence en matière de répartition des risques et de compétences décisionnelles en vue d'une appréciation des risques adaptée à la structure des institutions collectives et communes ;
- garantir une collecte uniforme d'informations par les autorités de surveillance régionales ;
- prescrire des standards minimaux concernant les exigences liées à l'organisation et à la loyauté dans les institutions de prévoyance collectives et communes.

La CHS PP a décidé d'ouvrir une procédure d'audition. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une audition ordinaire : il sera en effet renoncé à une publication des prises de position et de l'évaluation finale.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position éventuelle sous forme électronique à l'adresse info@oak-bv.admin.ch, d'ici le **15 janvier 2019**, avec la mention « prise de position sur les directives concernant les institutions collectives et communes ».

M. David Frauenfelder, responsable du secteur audit répondra volontiers à vos questions ; par courriel : david.frauenfelder@oak-bv.admin.ch ou par téléphone : +41 58 465 36 76.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Commission de haute surveillance de
la prévoyance professionnelle CHS PP**

Pierre Triponez
Président

Manfred Hüsler
Directeur